

On s'abonne :
A LYON, rue St-Dominique, n° 10;
A PARIS, chez M. Alex. MESSNER, libraire, place de la Bourse.

LE PRÉCURSEUR,

Le prix de l'abonnement est de :
16 fr. pour trois mois;
31 fr. pour six mois;
et 60 fr. pour l'année.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 18 DÉCEMBRE 1828.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Lyon, 16 décembre 1828.

Monsieur,

Il faut que je vous fasse part d'une drôle de conversation que j'entendis l'autre jour. Je me trouvais, je ne sais trop par quel hasard, dans une maison fort jésuitique. Là je fus bientôt entouré de dévotés et d'abbés. Ces abbés n'étaient, je dois le dire, ni curés, ni vicaires; c'étaient ce qu'on appelle des *affidés*, c'est-à-dire des gens dévoués à l'administration présente dont ils disent du bien et tort et à travers aux dépens de l'ancienne. L'archevêché se sert d'eux pour connaître et diriger, autant qu'il peut, l'esprit public; quand ils ne lui sont plus utiles, il leur donne des places pour leur fermer la bouche.

Après quelques politesses aussi embarrassées qu'embarrassantes, l'un d'eux qui paraissait avoir le plus de poids, sortant comme d'une profonde réverie, s'écria avec un ton d'importance difficile à décrire : « Enfin, nous voilà hors d'affaires; nous conserverons le séminaire des *Minimes*. — Ah! fort bien, répond une dame bien connue par la justesse de son jugement et les lumières de sa piété; vous conservez *St-Just*, et l'Argentières aussi par conséquent? — Oh! de quoi vous allez vous inquiéter! — Mais j'ai des raisons d'y prendre intérêt. — On voit bien, Madame, que vous n'êtes pas au courant : *St-Just* est le seul de nos séminaires qui soit assuré aux jésuites; l'Argentières n'intéresse que ce diocèse; et encore!... Vous devez savoir qu'il est tenu par des gallicans, que M. Bochart Penleva aux *Pères de la Foi* pour le confier à je ne sais quels *Pères de la Croix*. C'est le cardinal Fesch qui l'a donné au diocèse, et à quelles conditions? « Ici, Madame interrompit gravement le jeune abbé, en lui disant : « Comme vous parlez de tous ces Messieurs! Je ne sais si vous faites une calomnie ou une médisance; mais moi, je n'aime pas plus l'une que l'autre. Si l'archevêque n'en est pas content, qu'il les renvoie. Je pense bien qu'ils ne tiennent pas pour leur plaisir à mener une vie si pauvre, si triste, si pénible. — Les renvoyer! Certainement que si on avait pu jusqu'à présent se passer d'eux, ce serait déjà fait, et nous aurions à leur place des jésuites. On ne fait pas de prime abord tout ce que l'on veut; mais soyez tranquille, on y travaille en secret. Les *aublas* sont tellement serrés de près, on a fait jouer tant de ressorts secrets, qu'ils seront fuis s'ils échappent. Voyez, on ne veut pas avoir l'odieuse de leur *faire contre*, mais on les laissera s'éteindre de leur bonne mort. « Je vous avoue, M. le rédacteur, que je n'ai pas trop su ce que c'était que ces *aublas*, et que j'ai encore été plus étonné lorsque j'ai entendu cette dame s'écrier à ce propos : « Quoi! on veut renverser l'Argentières! — Eh! bon Dieu, de quelle tendre compassion vous vous éprenez pour l'Argentières! Vous n'en feriez pas plus pour Billom. — Monsieur, c'est que j'y ai un fils, et que je suis content de l'éducation qu'il y reçoit. — Oh bien! Madame, soyez en paix, il y restera; nous l'espérons, et il y aura des jésuites pour directeurs; et cela sous peu. Car à présent nous sommes plus forts que jamais. Le Rubicon est passé. — Depuis quand donc? — Depuis que les affaires d'ordonnances sont arrangées. — Ah! joliment arrangées, répondirent plusieurs voix ensemble; joliment arrangées. Et surtout avec honneur, ajouta Madame de *** qui témoignait dans tout son extérieur un

mécontentement prononcé. — Avec honneur! vous plaisantez. Croyez-vous donc que l'administration diocésaine peut manquer à l'honneur? — Non, je ne dis pas ça, parce que c'est contre la bienséance... Mais y a-t-il de l'honneur à faire soi-même ce qu'on a taxé de faiblesse et de prévarication dans les autres? Y a-t-il de l'honneur à soutenir successivement ce que l'on a jugé contradictoire, et d'avoir aussi à son tour le *oui* et le *non*? Y a-t-il de l'honneur à annoncer tant de fermeté quand on doit ensuite abandonner tout au moment décisif? Y a-t-il de l'honneur à adhérer à des ordonnances qu'on a dénigrées partout comme évidemment impies et anti-chrétiennes? — Mais il faut s'entendre... — Oui, oui, j'ai entendu, bien entendu, entendu de mes oreilles, entendu de la bouche de Mgr., entendu de votre bouche. M. l'abbé, de votre bouche, qui en cela n'était sûrement qu'un écho. Je l'ai entendu encore la semaine passée chez M. de ***; vous disiez, consulté sur ce point, que c'était une impiété de signer la déclaration et de se soumettre en aucun point aux ordonnances. J'ai abondé dans votre sens avec une docilité tout ultramontaine; j'ai cru devoir publier partout la même doctrine; et à présent voilà qu'on adhère à tant d'impies! Ce qui était mal hier, peut-il devenir bien aujourd'hui? Les principes de la conscience et de l'honneur varient-ils avec les intérêts? Que voulez-vous que nous disions à présent pour nous en tirer et pour vous défendre vous-mêmes! et si nous ne sommes pas pour vous, qui restera-t-il dans votre parti?... » L'abbé prenait tantôt du rouge, tantôt du blanc. On voyait ses joues et son nez s'allonger. Cependant, ranimant son courage, honteux peut-être de se voir vaincu par une femme, il reprend en balbutiant : « Madame, il ne faut pas croire qu'on ait adhéré... C'est M. de Courvoisier qui a... il est venu, il a tant pressé... On avait envoyé le nom des directeurs des séminaires... on est convenu que cela serait suffisant... car c'est ainsi qu'on a usé de supercherie envers tous les autres évêques... » Jugez si je tendais les oreilles pour saisir ces demi-confidences. Madame est venue les interrompre : « Pour le coup, la belle escobarderie que tout cela! Qu'importe ici la forme? Toujours est-il qu'il y a adhésion, ou qu'on laisse croire à une adhésion à ce qu'on a traité d'impie. Les saints dont je lis la vie, entr'autres un certain Eléazar, ne tergiversaient pas ainsi avec leurs principes; ils mourraient plutôt que de faire semblant de s'accommoder avec l'impie, ou de le laisser croire. Il n'est, je pense, pas même nécessaire d'être évêque pour être obligé d'en faire autant. S'il y a supercherie, les évêques doivent réclamer, et ne pas induire en erreur les fidèles confiés à leur garde, par un silence pusillanime. Il est évident que leur silence en ce cas, et leur silence seul, équivalait à une approbation selon toutes les règles. Au reste, de deux choses l'une : ou cette conduite est louable, ou non. Si elle est louable dans notre administrateur, pourquoi la blâmez-vous si fort les jours derniers dans les évêques? Si elle est mauvaise, qu'importe le nombre des délinquants? En ce cas, il fallait imiter Toulouse. » Après ce raisonnement, tout le monde resta stupéfait. On voulait encore repousser les jugemens défavorables; mais avec la meilleure envie du monde, on ne pouvait se refuser à l'évidence. M. l'abbé, affectant un dédain de supériorité : « Le cas est bien différent. Plus tôt, le bien général demandait une résistance; aujourd'hui, il réclame la soumission. — Comment! comment! — Oui, au commencement il fallait se prononcer pour les jé-

suites à qui l'administrateur doit son siège. Aujourd'hui, les choses sont arrivées à un point où, en résistant plus long-temps, la place d'administrateur elle-même était compromise. Or, dans l'un et l'autre cas, c'était une atteinte à l'influence temporelle de Rome en France. » Fort de cette trouvaille, l'abbé voyant Madame un peu absorbée, croit qu'elle est ébranlée par ses raisons. Pour achever la conviction, il baisse la voix : « Enfin, je dois vous dire franchement le fin mot de cette affaire. » Tout le monde se penche vers lui pour entendre la confidence : « Le pape a écrit à notre administrateur. — Oui! que dit-il donc? qu'il s'est trompé? Las! tout homme est faillible. — Non, certes, pas cela; au contraire, il le loue de sa conduite; il blâme les évêques qui ont adhéré. — Bien! bien! Et puis il ajoute qu'il faut qu'il adhère? c'est-à-dire qu'il fasse précisément ce qui est blâmable dans les autres? Vraiment je n'y comprends plus rien... Le pape écrit à un administrateur apostolique de Lyon, pour donner la leçon à l'épiscopat français, lequel épiscopat il a exhorté, par l'organe de son ministre, à s'en rapporter à la piété du monarque! (*Ami de la Religion et du Roi*) Il serait donc aussi peureux, comme nous, le pape? Il n'oserait donc pas dire tout haut ce qu'il pense. Il réserverait donc toutes ses paternelles sollicitudes pour un seul de ses enfans? Vraiment c'est trop de contradictions; c'est trop mal défendre sa cause. Franchement, je ne crois pas à votre lettre secrète du pape. C'est encore une escobarderie. Je vous le dis aussi en confidence, n'en parlez pas si vous ne voulez achever de détacher de votre parti le faible noyau qui vous reste. Il vaut mieux qu'on blâme un archevêque amovible que de jeter l'odieuse sur Rome. » Pendant ce discours, je remarquais dans toute l'assemblée un sourire malin. On semblait se venger sur le pauvre abbé tout honteux d'avoir été dupe d'une longue intrigue. La bonne dame qui ne s'attendait pas à une victoire opposée à ses goûts ou à ses intérêts, disait d'un ton de voix atterré : « Oui, voilà ce que c'est que les Athanases du XIX^e siècle. Et puis, prenez leur défense. J'aurai bonne grâce à présent d'aller chanter la palinodie. Bah! Bah! c'est ma faute, je devais connaître assez le monde pour savoir qu'on ne sacrifie pas une place à un principe... » Pendant ce tems-là l'abbé s'acheminait du côté du pont de l'Archevêché. On assure l'avoir entendu *marmoter* ces paroles : « Voyez ce que c'est que ces femmes! St-Paul a donc bien fait de leur interdire de parler religion. Il est bien clair qu'elle a raison; mais je ne devais pas le lui laisser croire devant tant de monde. Cela va se redire partout. Entout cas, si l'on est juste, on dira aussi que j'ai bien défendu ma cause. Pourvu que je sois bien vu de cette administration tant qu'elle tiendra... Et puis il n'y aura pas trop de bons postes vacans, avant que tout cela ne croule. J'aurai soin, quand il faudra, de prendre le premier et chaudement le parti du nouveau venu. J'aurai encore plus de reproches à faire à l'administration actuelle que je n'en avais à faire à la précédente. » Je regrette, M. le rédacteur, de ne pouvoir vous donner que l'analyse de cette conversation. Une autre fois, je serai plus attentif. Agréé, etc. X.

On nous écrit de Paris à la date du 15 décembre : « On s'attendait ici que le ministère prendrait fait et cause contre l'insolent article que *la Gazette de France* s'est permis de publier sur MM. Laffitte, Sébastiani et le prince de la Moscowa. Mais le ministère n'a de courage que contre les adver-

saires de la Gazette : faire un procès à Béranger, rien n'est plus facile, on peut ainsi montrer que l'on se rit de l'opinion publique; mais poursuivre des diffamateurs, on s'en garderait; ce serait courir le risque de se broïiller avec M. de Villele et la congrégation. Aussi dans cet état de choses, il paraît certain que, pour suppléer au silence du ministère public, MM. Laffite, Sébastiani et le prince de la Moscowa vont porter plainte contre la *Gazette de France*: quel que soit le résultat de ce procès, ces honorables citoyens n'ont pas besoin d'un jugement de la police correctionnelle; l'estime publique les venge assez de quelques misérables calomniateurs à gage.

» Le bruit se répand ce matin, je ne sais sur quel fondement, qu'à la suite du soulèvement de quelques régimens, le grand-duc Constantin a été proclamé empereur, mais que le jour suivant le prince a été trouvé mort dans son lit. Si le fait se confirme, vous verrez que cet empereur d'un jour sera mort d'une attaque d'apoplexie. Quoique ce bruit trouve peu de personnes disposées à y ajouter foi, on s'attend assez généralement à voir la débâcle russe amener quelque catastrophe dans la famille impériale. »

On assure que M. Faure, député de l'arrondissement de Vienne et conseiller à la cour royale de Grenoble, voulant rester fidèle aux engagements contractés par lui à l'époque de son élection, n'a pas accepté les fonctions de président de chambre auxquelles il vient d'être appelé.

— L'honorable M. Charles Dupin, qui est depuis quelques jours dans nos murs, assistera samedi prochain à un banquet offert par la chambre de commerce.

— On annonce qu'il vient de se commettre à Belleydoux (Ain), un crime horrible et que l'esprit se refuse à croire.

Lundi 8 décembre, sur les onze heures du soir, le nommé Sébastien Perrin a été assassiné. On soupçonne sa propre fille d'être l'auteur d'un parricide; elle a été arrêtée et conduite dans les prisons de Nantua.

— Le conseil souverain de Genève est occupé d'une motion fort importante faite par M. Odier, pour demander l'établissement du système monétaire décimal métrique, sur la même base que celui de France et de Savoie, et la création d'un hôtel des monnaies à Genève. Cette proposition est vivement appuyée. M. Odier a fait sentir les avantages que Genève retirait en adoptant le système décimal des deux pays qui l'entourent, système d'ailleurs auquel elle a déjà été soumise pendant 16 ans.

Une autre proposition a été faite pour l'établissement d'une école normale destinée à l'instruction des régens pour les écoles d'enseignement mutuel.

— On a remarqué que la Suisse n'ayant point de colonies, point de ports de mer, n'a aussi point de douane et de monopole; et bien! les avantages compensant les inconvéniens, elle est le pays du monde qui fabrique les tissus à meilleur compte et qui mange du sucre à meilleur marché.

ÉLECTION DU COLLÈGE DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE.

La loi du 2 juillet 1828, sur la révision des listes électorales et du juri, a fourni les moyens de dévoiler bien des turpitudes, et les noms de MM. de Bully, député du Nord, et Amy, conseiller-d'état, sont associés désormais aux noms trop fameux des Corbière et des Peyronnet: toutes les probités, toutes les nuances d'opinion avaient justement flétri le système déplorable, il tomba aux acclamations de la France.

Eh bien! le croira-t-on, c'est un des plus chauds partisans du funeste triumvirat, c'est un des plus audacieux artisans des fraudes électorales, c'est un de ces préfets que le nouveau ministère n'a pu se dispenser de destituer, malgré son excessive indulgence, c'est le baron de Montureux qu'une coterie, qu'une faction veut imposer pour député à l'Ardèche: les évêques ont protesté contre les ordonnances du 16 juin; les exclusifs veulent protester à leur tour contre un acte de justice que réclamait la morale publique outragée.

Quels sont-ils donc les titres de ce candidat? la

Quotidienne lui a fait aplanner les montagnes du Vivarais, percer des routes qui sillonnent en tous sens le département, etc. Mais chacun rit de pitié de ces assertions emphatiques et mensongères. Il n'a de titres que ses circulaires insultantes dans lesquelles il prêchait aux fonctionnaires publics la doctrine de la plus abjecte servilité, d'après laquelle ils appartenaient corps et âme à leurs excellences défuntes, et ils les terminait par des menaces de dénonciation et de destitution.

Ses autres titres sont sans doute les listes électorales de 1827, dans lesquelles il inscrivit plus de 80 faux électeurs: il y avait porté 420 noms, sur lesquels on peut compter dix décès; reste 410.

Les listes de 1828, faites avec le plus grand soin, n'en comprennent que 355; mais dans ce dernier nombre figurent trente électeurs arbitrairement rayés en 1827, ou nouveaux produisant, reste 325.

Différence, 85.

L'alliage était par trop considérable.

Son compétiteur est M. Cassaignoles, premier président de la cour royale de Nîmes: ancien député, ses principes monarchiques et constitutionnels sont connus de la France entière; premier magistrat du ressort, il a donné des preuves constantes de son zèle, de sa science, de son intégrité dans l'administration de la justice. F. C. B.

PARIS, 16 DÉCEMBRE 1828.

La commission formée dans le sein de la Banque pour l'examen de la proposition de M. Odier, tendant à réduire le taux de l'escompte de la banque de 4 à 3 pour 100, doit se réunir encore demain; elle n'a pris aucune résolution; ainsi tout ce qui a été dit à ce sujet est dénué de fondement. Il paraît cependant que la majorité est opposée à l'adoption. On ne connaît pas encore l'époque à laquelle le rapport sera fait.

(Journal du Commerce.)

— Un grand nombre de propriétaires intéressés dans la question des forêts se sont réunis chez M. le marquis de Louvois, pair de France, et ont nommé, pour être entendus par la commission d'enquête commerciale, savoir: M. le comte Hector d'Aunay, rue des Saints-Pères, n° 60, pour les intérêts des forêts du centre; M. le comte Donatien de Sesmaisons, au petit Luxembourg, pour les intérêts de l'ouest; M. le marquis de Mirepoix, pair de France, rue de la Planchette, n° 17, pour les provinces méridionales; et M. le marquis de Louvois, rue du Faubourg-St-Honoré, n° 106, pour celles de l'est.

— Les usines établies dans le département de l'Aveyron, près d'Aubin, par MM. le duc Decazes et Humann, seront mises en activité dans les premiers jours de février: le principal moteur est une machine à vapeur tirée d'Angleterre et la plus forte qui existe en France, à ce qu'on prétend. La houille et le minerai se trouvent en abondance à la proximité de l'établissement. Il sera donc curieux de savoir à quel prix cette usine pourra livrer le fer. M. Vita de la Forcade, parent de M. de Saint-Cricq, et qui se trouve en ce moment à Toulouse, doit, dit-on, assister au début des travaux dans les vastes forges de Firmi. Il est à regretter que cette usine n'ait pas été mise en activité un peu plus tôt, de manière à ce que le résultat pût être soumis à tems à la commission d'enquête.

— M. le marquis de la Rochejaquelein, pair de France, venant d'Odessa, est arrivé le 8 à Berlin.

— Le bâton de maréchal de France a été envoyé en Morée à M. le général Maison, et le brevet de lieutenant-général à M. le maréchal-de-camp Durrieu, chef de l'état-major de l'armée expéditionnaire.

Les dernières lettres de Morée portent à 600 le nombre des malades qu'on comptait encore parmi nos troupes.

L'armée ne s'attendait pas à être rappelée en France avant la fin de mars.

On espérait qu'avant cette époque le corps régulier, destiné à être commandé par le colonel Fabvier, serait de 7 à 8,000 hommes, et que les troupes grecques seraient en état de recevoir et de garder les places fortes à la réparation desquelles on travaille avec une grande activité.

L'Acropolis de Corinthe et le camp retranché qui doit être formé dans les environs, reçoivent aussi des développemens propres à fermer entièrement ce passage aux Turcs.

— D'après une lettre qu'on nous communique de Nancy, il paraît que la meilleure intelligence ne règne pas entre l'évêché et l'administration comptable du grand séminaire de ce diocèse. Les contestations se sont élevées, dit-on, au sujet d'une somme de 92,000 fr. dont l'emploi aurait été fait en 1824 sans avantage pour l'établissement. On attribue généralement dans cette ville le renvoi de M. le proviseur du séminaire aux réclamations qu'il aurait faites pour mettre sa comptabilité en règle. On attribue aussi à la même cause la destitution successive de deux directeurs du grand séminaire. Si les bruits qui courent à ce sujet sont fondés, ils éveilleront sans doute l'attention de l'autorité comme ils ont déjà refroidi le zèle des fidèles qui faisaient naguère avec plus de ferveur des dons au séminaire de Nancy.

— Les dommages causés par l'incendie d'un des magasins des Menus-Plaisirs du roi, s'élevaient à environ 50,000 fr. Parmi les objets précieux qui ont été la proie des flammes, se trouvent les trois grands fauteuils du sacre, le dôme qui était posé à Notre-Dame lors de la messe du St-Esprit pour la rentrée de chambres, et une tente que l'on appelait tente des ambassadeurs.

— Un malheureux père de famille comparaisait samedi devant la police correctionnelle (6^e chambre.), sous la prévention de vol de deux pains de quatre livres; il a constamment avoué le délit et imploré la pitié des juges. — Qui a pu vous porter à commettre cette action coupable? lui demande M. le président. — La faim, répond ce malheureux, la faim et la misère. Les magistrats n'ont pu se défendre d'une vive émotion, et c'est avec un sentiment pénible que M. le président a prononcé l'emprisonnement d'un mois.

— Les nouvelles arrivées du quartier-général par la voie de Vicence n'apprennent rien de nouveau sur l'armée russe; une partie de cette armée est passée sur la rive gauche par Hirsowa. On continue à parler de maladies nombreuses dans le camp russe. Si l'on en croit ces mêmes lettres, une manœuvre habile du général Roth aurait empêché les Turcs de poursuivre l'armée qui a levé le siège de Silistria.

(Messager des Chambres.)

— On nous écrit de Besançon :

Depuis des siècles une montagne aride située près de Besançon, attristait les regards de ses habitans. Jusqu'à présent aucun effort n'avait été fait pour la replanter, et elle paraissait destinée à une éternelle stérilité. M. de Terrier Santans, maire de cette ville, vient d'entreprendre de la reboiser. Une moitié est déjà garnie de replans forestiers, et la nature du sol promet un succès complet. Grâce aux soins éclairés de cet administrateur, une belle forêt va remplacer un désert, et la ville de Besançon possédera près de cent arpens de bois de plus. On n'a pas oublié que ce magistrat, dans la discussion du code forestier, a provoqué à la tribune de la chambre des députés la sollicitude du gouvernement pour faire reboiser toutes les terres incultes qui existent encore en France; il ne pouvait appuyer son discours d'une manière plus utile au pays.

— Le conseil de salubrité de la ville de Paris s'est transporté, par ordre de M. le préfet de police, il y a deux jours, à l'hospice de l'infirmerie de Marie Thérèse, fondé pour la vieillesse par les soins et la charité de Mad. de Chateaubriand, à l'effet de vérifier les causes de la mort qui a frappé, dans peu de mois, seize personnes sur quarante-cinq qui habitaient cet hospice. La maladie qui règne dans cette maison a été vérifiée par les membres du conseil avec un soin minutieux; les alimens de toute espèce qui y sont employés ont également fixé leur attention, et ils doivent, ainsi que l'eau du ruisseau d'Arcueil, être soumis à une sévère analyse. Ce qui a frappé le conseil, c'est que les personnes de dehors, employées à des occupations journalières dans cet hospice, et qui y prennent leur nourriture, ont été ou sont encore atteintes de la maladie qui y règne, tandis qu'aucun de ceux qui n'y prennent aucune espèce d'alimens, n'en ont été atteints. Il a aussi été vérifié que les mêmes alimens fournis par les mêmes marchands à d'autres maisons, n'ont pas produit le même effet. Le conseil de salubrité doit réitérer ces visites, et rendra sans doute public le résultat de ses recherches.

— Le prince de Polignac repart ces jours-ci pour aller reprendre son poste de Londres. La congrégation, dont il est un des protégés, et la haute aristocratie à laquelle il promet toujours merveille si elle parvenait à le porter à la tête des affaires, ont en vain essayé quelques intrigues à son profit, pendant son séjour à Paris ou aux environs: rien n'a réussi.

M. de Polignac commence enfin à sentir qu'il est dépassé, et qu'il n'y a même plus moyen de réchauffer pour lui, sous le rapport politique, des affections que le tems et l'éloignement ont usées.

— Par ordonnance du roi, en date du 3 de ce mois, M. E. Mulsant, membre de plusieurs sociétés savantes, a été nommé juge de paix du canton de Thizy.

M. Mulsant professe les opinions constitutionnelles, et sa nomination a causé une satisfaction universelle dans le pays.

— L'ouverture de la session du parlement anglais aura lieu dans la seconde quinzaine de janvier; mais on ignore encore si elle précédera ou suivra celle de la session de nos chambres législatives.

— Le *Courrier des Pays-Bas* rapporte ce qui suit : « On a parlé de placards injurieux à la famille royale, trouvés, disait-on, dans les environs de la Chapelle. Nous nous contenterons de rappeler à ce propos que les ministres Villele et Peyronnet, d'odieuse mémoire, chez nos voisins, employaient entre autres moyens pour se soutenir au pouvoir, le moyen assez ingénieux, s'il avait été nouveau, de faire crier ou placarder par leurs propres affidés des injures contre Charles X, pour donner ainsi le change sur la véritable nature d'une réprobation publique dont ils étaient seuls l'objet. »

— Quatre-vingt-douze électeurs du deuxième arrondissement électoral de la Loire-Inférieure, ont remis à M. le préfet du département des pétitions dont le but est de demander que le collège qui s'est réuni jusqu'ici à Saint-Philbert, ait désormais son siège à Pont-Rousseau, où MM. les électeurs pourraient se rendre par eau et par de fort belles routes, tandis que non-seulement Saint-Philbert est inhabitable pour un aussi grand nombre de personnes, mais qu'il est encore

presque inabordable, surtout dans la saison où nous sommes. D'un autre côté, le voisinage de Nantes assure aux électeurs des logements convenables. Maintenir à Saint-Philbert le siège du deuxième arrondissement électoral, dit l'*Ami de la Charte*, de Nantes, serait vouloir faire espérer aux absolutistes un succès sur lequel on ne croirait pas devoir compter sans cela, ce serait prouver que le ministère Villèle n'est pas encore assez étranger aux affaires publiques.

— Les électeurs constitutionnels de Dieppe ont présidé à un nouveau scrutin préparatoire pour l'élection de leur arrondissement. Le scrutin préparatoire du 29 novembre avait donné pour 5 cantons 147 votans. Le même scrutin du 13 décembre a donné pour les trois autres cantons 51 votans, en tout, 198 votans. M. L. Estancelin a obtenu 113 voix; M. Béryny, 66; M. le général Delaroche, 19.

— Le tribunal correctionnel de Cambrai vient de renvoyer des fins de la plainte portée contre lui, un habitant du Grand-Fay, sur lequel avait été saisie une lettre non-cachetée, que par complaisance il s'était chargé de remettre au frère de l'individu qui l'avait écrite. Il a été démontré qu'il n'existait pas de service organisé par la poste du point de départ à celui pour lequel était destinée cette missive; que déposée dans la boîte, elle y serait demeurée ignorée un certain tems, pour être ensuite renvoyée au rebut à Paris; et qu'ainsi le porteur ne frustrait point de ses droits l'administration des postes, qui ne l'en a pas moins poursuivi avec la plus stricte rigueur.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Londres, 12 décembre.

Les fonds anglais sont dans un état de stagnation.

Les consolidés en compte, pendant toute la matinée, 87 3/8 acheteurs et vendeurs.

La nouvelle de la ratification du traité de paix entre le Brésil et Buenos-Ayres, est confirmée par les lettres et journaux d'une date plus récente, qui sont arrivés ce matin de Rio. Les nouvelles d'aujourd'hui sont du 22 octobre inclusivement.

Une des lettres reçues de Rio dit que l'empereur était très-mécontent de la mission de lord Strangford. S. M. L. avait déjà appris que le but de la mission de lord Strangford était de le porter à consentir à reconnaître D. Miguel comme roi du Portugal, et en conséquence il a refusé de le recevoir; mais enfin il lui a accordé une audience. Le traité de paix a été ratifié le 24 septembre.

Les lettres particulières de Vienne disent que les Russes ont perdu dans la retraite de Silistria 17,000 hommes et toute leur artillerie.

RUSSIE.

St-Petersbourg, 29 novembre.

Hier, 28 de ce mois, dans la matinée, a eu lieu la translation du corps de S. M. l'impératrice Marie Féodorovna, du palais impérial d'hiver à la cathédrale des Saints-Apôtres, Pierre et Paul, où elle a été inhumée d'après le cérémonial usité. Les membres du corps diplomatique s'y étaient rendus d'avance pour assister à cette solennité.

— S. A. I. Mgr. le césarévitch grand-duc Constantin a quitté cette capitale le 28.

NOUVELLES DE L'ARMÉE DE TURQUIE.

Du 17 octobre au 10 novembre.

En exécution du plan général arrêté pour les opérations militaires, le troisième corps d'infanterie a commencé, le 15 octobre, à se retirer de Choumla; jusqu'au 19, ce corps n'a pas été inquiété par l'ennemi dont les parties peu considérables, qui se montraient quelquefois sur nos derrières, n'ont pas osé s'opposer à son mouvement. Mais le 19 octobre, au moment où le corps allait s'engager dans un défilé boisé près du village Aidokhidou, qu'il devait traverser, l'ennemi, sorti de Choumla, au nombre de 8,000 hommes de cavalerie d'élite, avec de l'infanterie et de l'artillerie, attaqua son arrière-garde; cependant, malgré tous ses efforts, il fut repoussé avec une grande perte, et nos troupes effectuèrent leur mouvement sans aucun autre empêchement de la part de l'ennemi; mais leur marche devient de jour en jour plus pénible à cause du mauvais état des routes, rendues plus impraticables par les pluies abondantes et le froid, qui s'est fait sentir cette année beaucoup plus tôt qu'à l'ordinaire.

La rigueur de la saison a également entravé les travaux du siège de Silistrie, ce qui n'a pas empêché cependant de les pousser avec vigueur aussi long-tems qu'il a été possible de le faire; mais les pluies continuelles ayant couvert d'eau le terrain par lequel on devait mener les tranchées, et opposé des obstacles insurmontables au transport de matériaux, le feld-maréchal comte Wittgenstein se décida, le 21 octobre, à convertir le siège de la place en un bombardement, qui se prolongea deux jours de suite avec succès. Des glaces assez fortes qui survinrent, augmentèrent le 23 octobre jusqu'au-delà de 8 degrés; un violent chasse-neige couvrit d'une neige profonde nos batteries et les huttes des soldats, et le Danube commença à charrier de gros glaçons.

Ce commencement d'un hiver plus rigoureux même que celui qui s'établit dans les pays septentrionaux à la même époque, a mis fin au siège de Silistrie, en menaçant d'interrompre les communications entre les deux rives du Danube et d'arrêter ainsi complètement l'arrivée au corps de

siège des convois de vivres et de munitions de guerre. En conséquence; le siège de Silistrie a été levé, et les troupes des 2^e et 3^e corps se sont dirigées en deux colonnes sur la Moldavie et la Valachie, pour y occuper leurs quartiers d'hiver; l'une de ces colonnes a traversé le Danube devant le village de Karalash, sur les bâtimens de notre flotille, et l'autre à Hirsova; ce mouvement a été protégé par la 6^e division d'infanterie, toute la cavalerie et les régimens des cosaques du Don, qui n'ont point passé ce fleuve.

Une forte division de la flotille reste devant Silistrie, pour observer la garnison de cette forteresse: l'on fortifie le village de Karalash sur la rive gauche du Danube, et l'on élève des redoutes sur différens points devant les forteresses qui sont restées entre les mains des Turcs.

D'après les rapports reçus de Varna et de ses environs, il ne s'est rien passé de remarquable de ce côté, et l'ennemi ne s'y est montré nulle part.

Dans la petite Valachie, la forteresse de Kalafat est tombée en notre pouvoir. Profitant de l'épouvante qu'avait répandue parmi les Turcs la prise de Varna et la défaite du pacha de Widdin à Baïaleschta, l'aide-de-camp général baron Geismar résolut de tenter l'attaque de Kalafat. Cette entreprise hardie a été couronnée du succès le plus complet. Après une marche de 50 verstes, pendant l'espace d'une nuit, il se présenta devant cette place, dont la garnison intimidée se retira avec la plus grande précipitation, et prit la fuite en désordre vers Widdin; une grande partie de cette garnison a été noyée dans les eaux du Danube. Aussitôt qu'on se fut mis en possession de cette place, on s'occupa de la construction de nouveaux ouvrages du côté des Turcs, dont l'achèvement mettra Kalafat en état de défense contre toute tentative de l'ennemi.

La prise de Kalafat est pour nous un événement de la plus haute importance, car elle garantit la Petite-Valachie des irruptions que pourraient faire les Turcs de la rive droite du Danube.

— On mande de Moscou, que malgré l'abondante récolte de froment dans les gouvernemens d'Orel, de Tamboff et autres, les prix de ce grain se sont maintenus à un taux assez élevé, particulièrement vers la mi-octobre. On attribue cette hausse aux commandes continuelles pour les ports de la Baltique et aux nouvelles des mauvaises récoltes dans l'étranger. On dit que de fortes sommes sont encore envoyées dans les gouvernemens pour y faire des achats de grains, et que les propriétaires s'attendent à de grands bénéfices. On assure également que des livraisons considérables de froment doivent être faites à St-Petersbourg au mois de mai 1829, et à des prix encore plus élevés que ceux de l'été dernier.

Odessa, 17 novembre.

Six mille huit cents prisonniers turcs, de la garnison de Varna, ont passé ces jours derniers le Danube à Satounova, escortés par les 15^e et 14^e régimens de chasseurs, commandés par le général-major prince Prozorowsky. Le convoi est dirigé sur Tiraspol et Kieff.

BIBLIOGRAPHIE.

ÉDUCATION FAMILIÈRE

OU SÉRIE DE LECTURES POUR LES ENFANS;

Par miss Edgeworth,

Traduit de l'anglais par Mad. Sw. Belloc (1).

C'est avec raison que l'éducation du premier âge éveille toute la sollicitude des parens: façonner de jeunes cœurs à la vertu, les former par des leçons simples et à la portée d'organes délicats, n'est pas chose facile; aussi réclame-t-elle toute l'attention, toute la surveillance dont la tendresse d'un père et d'une mère est capable. L'enfance est avide d'instruction; voyez combien elle est prodigue de questions, que de choses n'a-t-elle pas à apprendre! avec quelle patience elle vous écoute, avec quelle attention elle est, pour ainsi dire, suspendue à vos lèvres, surtout si vous avez l'art d'entremêler à vos explications le récit de quelques contes instructifs! C'est donc un bon et utile ouvrage que celui dans lequel l'enfant qui commence à lire, trouvera à la fois des leçons d'une douce morale et des récits amusans; tel est le mérite de l'excellent livre que nous annonçons.

Nous possédons en grand nombre des ouvrages écrits dans le but de l'*Éducation familière* de miss Edgeworth; mais aucun, nous le disons sans crainte d'être démentis, aucun ne possède au même degré la grace, le naturel et la variété qui doivent être les principales qualités d'un livre de cette espèce. L'auteur promène ses petits héros dans toutes les situations de la vie des enfans, et partout il les instruit, partout il les amuse, partout il forme leur

(1) 1 vol. in-18. A Paris, chez Alex. Mesnier, libraire, place de la Bourse. A Lyon, chez Targe, libraire, rue Lafont.

jugement et les rend meilleurs. Nous aimerions à citer à l'appui de ce que nous venons d'avancer une foule de détails, de petites historiettes, d'instructions familières; mais, nous le sentons, nos lecteurs ne sont pas des petits enfans, il leur faut d'autres chimères, ils se bercent de rêves moins doux et qui leur laissent de plus amers regrets; nous les fatiguerions. Contentons-nous donc de leur dire qu'ils ne peuvent offrir aux enfans qui les intéressent, d'étrennes à la fois plus amusantes et plus instructives que les deux jolis volumes de miss Edgeworth, traduits par M^{lle}. Belloc, et que vend à Lyon M. Targe, libraire, rue Lafont.

ANNONCES.

LIBRAIRIE.

OEUVRES COMPLETES DE VOLTAIRE,

NOUVELLE ÉDITION PAR M. BEUCHOT.

Cette nouvelle édition est le fruit d'un travail de dix années et de laborieuses recherches. Réunir toutes les éditions qui se sont succédées depuis 1768 pour en comparer le texte, rétablir les passages altérés ou corrompus, diviser les divers ouvrages dans un meilleur ordre, rechercher les variantes qui peuvent offrir de l'intérêt, donner des notes utiles et instructives, publier quelques pièces inédites, tels que *l'Envieux*, comédie en trois actes, et plusieurs fragmens d'ouvrages perdus ou que l'auteur n'a point achevés; y joindre des opuscules imprimés depuis long-tems, mais qui n'avaient point été recueillis, tel est le plan que M. BEUCHOT s'était tracé et qu'il a fidèlement suivi. Aussi cette édition sera-t-elle la plus complète qui ait encore paru. L'exécution typographique répond au mérite littéraire; la justification et les caractères sont les mêmes que dans les Classiques français de Leclerc.

Cette édition formera 70 vol. in-8°, imprimés par Firmin Didot. Tous les volumes qui excéderaient ce nombre seront fournis gratuitement aux souscripteurs, à l'exception de la table analytique.

Le prix de chaque vol. sur papier carré vél. est de 4 fr. 50.

Sur grand papier dit cavalier vél. superfin. . . 7 fr.

Sur très-grand papier dit Jésus vél. super. . . 15 fr.

Le premier volume vient de paraître. On souscrit:

A Paris, chez MM. LEPÈVRE et WÉRET et LEQUEU fils;

A Lyon, chez M^{lle}. S. DURVAL, libraire, rue des Célestins, n° 5. (794*)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Par jugement du tribunal civil de Lyon, rendu par défaut, le dix décembre mil huit cent vingt-huit, enregistré, la demoiselle Bénigne Françon, épouse du sieur Jean-Benoît Berthet, marchand de mercerie, demeurant ensemble à Lyon, montée de la Grand-Côte, a été séparée quant aux biens d'avec ledit sieur Berthet son mari, et ses droits dotaux ont été liquidés. Pour extrait: Signé JULLIEN, avoué. (825)

Le samedi vingt décembre courant mois, à deux heures de relevée, sur la place Louis XVIII de la ville de Lyon, il sera procédé, par le ministère d'un des commissaires-priseurs de cette ville, à la vente forcée de quatre chevaux saisis, le tout argent comptant. SOULLEL. (826)

Le samedi vingt décembre mil huit cent vingt-huit, dix heures du matin, sur la place Croix-Pâquet de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis au préjudice du sieur Dupont, négociant, demeurant à Lyon, rue des Tables-Claudiennes; lesquels consistent en un métier à fabriquer les cordons et ses accessoires, un doublage, un moulin à quinze guindres, poëles fonte et leurs cornets toile, commode, secrétaire à dessus de marbre, et autres objets. Lyon, le dix-huit décembre mil huit cent vingt-huit. BINARD. (828)

Dimanche prochain vingt-un décembre dix-huit cent vingt-huit, sur la place publique de St-Genis-Laval, et ce, à l'issue des offices divins, il sera procédé à la vente au comptant de divers effets mobiliers saisis, consistant en tables, lits, chaises, chenets, marmites, vin rouge, etc. COURTIER. (829)

ANNONCES DIVERSES.

Vente des meubles et effets de la succession vacante de M. Jean-François-Simon-Ferréol Beaugeard, avocat à Lyon.

Le lundi vingt-deux décembre mil huit cent vingt-huit, à neuf heures du matin, dans le domicile qu'occupait M. Beaugeard, place St-Jean, maison Cocharde, au troisième étage, il sera procédé à la vente des meubles et effets par lui délaisés, consistant principalement en meubles meublans, ustensiles de cuisine, paysages sous verre, portraits sous verre, petits cadres avec des papillons et autres insectes également sous verre, deux cent cinquante-un volumes ouvr-

